



## B4.7 Favoriser le déplacement des piétons dans les villes

### Ressources & Modalités

Afin de réaliser cette proposition, les ressources nécessaires sont les suivantes :

Création d'une charte du piéton qui servira de références pour les travaux d'aménagements urbains

Les habitants des villes

### Organisations



Région  
Réunion

### Autres:

Collectivités territoriales

### Faisabilité & Budget

Une charte similaire existe à Lyon : La Charte du Piéton.

La charte Réunionnaise devrait être rédigée après une consultation citoyenne. Elle pourra être inspirée des chartes existantes et inclure par exemple les propositions suivantes :

rénover / construire des trottoirs sur les voiries où cela est possible. Sinon, proposer des parcours piétons alternatifs ;

ombrager les parcours piétons ;

proposer des revêtements de voiries/trottoirs de couleur claire pour réduire l'absorption de chaleur. Proposer des revêtements alternatifs pour les trottoirs et voirie, permettant notamment l'infiltration de l'eau ;

végétaliser les voies piétonnes ;

mettre en place des fontaines à eau en libre service sur les parcours piétons ;

favoriser la proximité dans les quartiers via des commerces de proximité permettant de faire des trajets à pied ;

réglementer l'urbanisation avec un PLU interdisant la construction de logements sans accès proches et faciles aux commerces et transports